



# Le cahier des Ecoles de Rugby

N° 5 – Mars 2018

## Au sommaire

---

1.	EDITO – J. COURRENT RESPONSABLE DE LA COMMISSION NATIONALE DES EDR.....	2
2.	LE PROJET ECOLES DE RUGBY - HORIZON 2020 .....	3
3.	LES ATELIERS.....	5
4.	LE CHALLENGE FEDERAL ET LE SUPER CHALLENGE DE FRANCE.....	6
5.	19 EME EDITION DE L'ORANGE RUGBY CHALLENGE.....	7
6.	L'ORGANISATION DE TOURNOIS EDR.....	8
7.	LES VALIDATIONS DE LABELLISATIONS ET RENOUVELLEMENTS .....	9
8.	A NOTER .....	12

Jacky COURRENT, responsable Elu Ecole de Rugby :

[jacky.courrent@ffr.fr](mailto:jacky.courrent@ffr.fr)

Christian GALONNIER, entraineur national :

[christian.galonnier@ffr.fr](mailto:christian.galonnier@ffr.fr)

Julien TREHARD, responsable rugby fédéral :

[julien.trehard@ffr.fr](mailto:julien.trehard@ffr.fr)

Florence ACHARD, chargée de mission rugby fédéral :

[florence.achard@ffr.fr](mailto:florence.achard@ffr.fr)

# 1. EDITO – J. COURRENT RESPONSABLE DE LA COMMISSION NATIONALE DES EDR

---

Depuis de nombreuses années, l'une des missions prioritaires de nos Comités Départementaux (CD) est le développement et la gestion de nos écoles de rugby. A partir de Juillet 2018, les Ligues vont devenir opérationnelles et les CD verront leurs prérogatives augmenter. Ces comités seront, plus que jamais, les garants des réformes que la FFR et la Commission des EDR veulent mettre en place pour redynamiser la base de notre formation.

Nos effectifs au sein des Ecoles de rugby continuent de diminuer. Cette responsabilité ne repose pas sur quelques régions mais reflète une tendance nationale. Bien entendu l'arrêté du 24 juillet 2017 sur l'ECG et l'évolution du système des licences ne nous a pas rendu la problématique plus simple mais nous nous devons d'y faire face.

Tous les dirigeants du rugby français doivent œuvrer dans le même sens : redonner aux jeunes l'envie de pratiquer le rugby, mieux former nos jeunes joueurs, mieux accompagner nos éducateurs, continuer à sécuriser les parents et le monde scolaire en pratiquant un rugby basé avant tout sur le plaisir. Les CD seront les relais de ce renouveau fédéral et on attend beaucoup d'eux, que ce soit dans des régions à forte densité joueurs/clubs ou dans des régions en développement. Tous doivent réfléchir, agir et inverser cette tendance.

La FFR, par le biais de la Direction Sportive et de la Commission Nationale des EDR, fournit des outils aux départements et aux clubs afin d'organiser, de structurer, de développer les EDR, mais on sait que le travail sera à fournir au plus près des départements en s'appuyant sur les hommes de base, les éducateurs, qu'il faut former, aider et valoriser.

Pour la saison prochaine, nous ré insisterons sur la nécessité de respecter un calendrier national avec notamment :

- Relance de la Semaine Nationale des EDR du 15 au 23 septembre 2018 afin d'irriguer nos effectifs
- Mise en place des journées ateliers animées par les CD tout au long de la saison
- Intégration prononcée des formes de jeu basées sur l'évitement à l'entraînement et sur les plateaux
- Lancement du nouveau dispositif « LABEL ECOLE DE RUGBY » qui va connaître une profonde évolution afin de continuer à aider les clubs dans leur structuration

BONNE CONTINUATION À TOUS

Jacky COURRENT

**AIDER - ORGANISER - FORMER - ÉCOUTER - STRUCTURER : Voilà notre mission !**

## 2. LE PROJET ECOLES DE RUGBY - HORIZON 2020

---

La FFR a validé lors du comité directeur de janvier, le projet stratégique **d'accompagnement, de développement** des écoles de rugby, avec deux axes forts : **la labellisation des écoles de rugby** et **le plan de formation de joueur**.

### LE PROJET DE LABELLISATION DES 2018-2019

La Fédération Française de Rugby s'est engagée depuis 2006 dans une démarche de **valorisation** de ses Ecoles de Rugby en mettant en place une **procédure de labellisation**. Ce sont plus de **970** Ecoles de Rugby qui ont été labellisées en douze ans.

La demande de labellisation reste une démarche **volontaire** de la part du club. C'est un dispositif de **reconnaissance** et **d'accompagnement** des Ecoles de Rugby mis en place par la Fédération Française de Rugby.

A partir de la saison 2018-2019 la procédure de labellisation évoluera pour désormais décerner **trois niveaux** de labels. Cette **refonte de la labellisation** a pour objectif de **valoriser** les clubs à la hauteur de leur **engagement** dans **l'accueil** des jeunes joueurs, leur **formation** et le **développement** de l'école de rugby.

Les premiers labels « étoilés » seront décernés pour la **saison 2019-2020** ; pour cela les clubs devront **déposer un dossier** sur la période de septembre 2018 à mars 2019. Par la suite la commission départementale étudiera les dossiers et rendra visite aux clubs avant le mois de mai 2019. Enfin la FFR officialisera entre mai et fin juin la labellisation des écoles de rugby.

Afin d'accompagner les clubs dans leur développement, et les **valoriser** à la hauteur de leur engagement : **3 kits** seront attribués aux clubs selon le niveau de label atteint : un kit **pédagogique** (matériel), un kit **communication** et un kit **formation**.

### **IMPORTANT** :

Les écoles de rugby peuvent encore **prétendre au label actuel** en déposant leur dossier afin qu'il soit transmis par le comité territorial **avant le 31 mai 2018** à la FFR, les demandes seront alors étudiées au comité directeur de juin 2018.

Afin de permettre la période de **transition** avec le nouveau modèle de la labellisation, les écoles de rugby dont le label arrive à **échéance entre le 31 mai 2018 et le 29 juin 2019** verront leur label **prolongé jusqu'au 30 juin 2019**, sous réserve que l'Ecole de Rugby dépose un dossier de demande du nouveau label entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 28 février 2019.

## **LE PLAN DE FORMATION DU JOUEUR**

Dès la saison 2018-2019, une nouvelle organisation par catégorie d'âge sera mise en place afin d'uniformiser et simplifier les formes de pratiques.

- Pour les moins de 6 et moins de 8 ans : pratique à 5 joueurs
- Pour les moins de 10 et moins de 12 : pratique à 5 joueurs et à 10 joueurs
- Pour les moins de 14 : pratique à 7 joueurs, 10 joueurs ou à 15 joueurs.

Un calendrier sera mis en place et communiqué prochainement pour chaque catégorie avec le type de pratique et la règle (toucher + 2 secondes, jeu au contact...).

**D'autres mesures seront proposées pour la saison 2019-2020 et présentées prochainement pour accompagner la formation des joueurs.**

## **LA SEMAINE NATIONALE DES ECOLES DE RUGBY 2018**

Après une première édition 2017 de la semaine nationale des écoles de rugby à laquelle 600 clubs ont participé, la FFR reconduira cette opération pour la saison 2018 avec un **objectif de 1000 clubs participants**.

La date est désormais connue : la semaine nationale des écoles de rugby se déroulera du **15 au 23 septembre 2018**.

Les **inscriptions** pour participer à l'événement et recevoir un kit d'outils de promotion se feront en ligne **d'avril à mai 2018**. Le formulaire sera envoyé à tous les comités départementaux et les clubs et sera mis en ligne sur le site de la FFR.

### 3. LES ATELIERS

---

Quatre journées ateliers ont été proposées par la Direction Sportive et ont été suivies par les écoles de rugby lors de cette saison. Les contenus de ces ateliers restent disponibles sur le site.

- Septembre - Octobre 2017 : [Atelier n°1](#) :
- Novembre – Décembre 2017 : [Atelier n°2](#)
- Janvier – Février 2018 : [Atelier n°3](#)
- Mars – Avril 2018 : [Atelier n°4](#)



**SÉANCE N°4 MARS - AVRIL**

**SÉANCE ATELIER N°4**

**ORGANISATION TEMPORELLE DE LA SÉANCE :**

**SA DURÉE : 1H00 À 1H30 SUIVANT LA CATÉGORIE D'ÂGE ET LE NOMBRE DE SÉANCES PAR SEMAINE**

**SON DÉCOUPAGE : 4 SÉQUENCES DE 10MN (M8) À 15/20MN (M10 / M12)**

**MIEUX VAUT DEUX SÉANCES D'1H QU'UNE SÉANCE DE 2H**

DURÉE DES SÉQUENCES EN MINUTES SUIVANT LES CATÉGORIES			
CATÉGORIES / SÉQUENCES	M 8	M 10	M 12
1	10 À 15 MN	15 À 20 MN	20 MN
2	10 À 15 MN	15 À 20 MN	20 MN
RÉCRÉATION	5 MN	5 MN	5 MN
3	10 À 15 MN	15 À 20 MN	20 MN
4	10 À 15 MN	15 À 20 MN	20 MN
RETOUR AU CALME ET MATÉRIEL	5 MN	5 MN	5 MN

La FFR souhaite reconduire la saison prochaine les journées ateliers avec des contenus pédagogiques diversifiés pour accompagner les éducateurs dans leurs séances.

**Les contenus pédagogiques sont en ligne sur le site de l'entraîneur et de l'éducateur :**

[ICI](#)

## 4. LE CHALLENGE FEDERAL ET LE SUPER CHALLENGE DE FRANCE

---

### CHALLENGE FEDERAL

#### Phase 3 :

- Journée 1 : **7 avril 2018** (zone B et C) ou 28 avril (zone A)
- Journée 2 : **12 mai 2018**
- Journée 3 : **26 mai 2018**

#### Journée de clôture :

- **9 et 10 juin 2018** : 3 tournois de 12 équipes
  - A SOUSTONS (Nouvelle Aquitaine)
    - Occitanie : 6 représentants
    - Nouvelle Aquitaine : 6 représentants
  - A TOURNON (Auvergne Rhône Alpes)
    - Ile de France : 4 représentants
    - Auvergne Rhône Alpes – Bourgogne Franche Comté : 6 représentants
    - Provence Alpes Côte d'Azur – Corse : 2 représentants
  - A CHARTRES (Centre)
    - Normandie – Bretagne – Pays de la Loire – Centre – DROM COM : 6 + 2 représentants (*s'il n y a pas d'équipe de DROM COM les 2 places seront réattribuées au secteur*)
    - Hauts de France – Alsace Lorraine – Champagne Ardenne : 4 représentants

### SUPER CHALLENGE DE FRANCE

Phase 3 : 12 plateaux de 3 clubs sur 4 dates (intégration des équipes départementales de développement)

Composition des tournois et des poules [ICI](#)

- Journée 1 : **31 mars 2018**
- Journée 2 : **21 avril 2018**
- Journée 3 : **5 mai 2018**
- Journée 4 : **19 mai 2018**

#### Journées de clôture :

- **16 et 17 juin 2018**
  - Orthez
  - Brive

## 5. 19 EME EDITION DE L'ORANGE RUGBY CHALLENGE

---

L'Orange Rugby Challenge, réservé aux joueurs de moins de 14 ans et aux joueuses de moins de 15 ans permet à 4 joueurs ou joueuses d'un même club ou à 4 joueuses d'un même secteur de représenter celui-ci lors de la finale nationale. Les épreuves du challenge sont des situations à dominante **perceptive, décisionnelle, technique, physique, sécuritaire** et **mentale**. Un test de connaissance du règlement est aussi mis en place.



### PROGRAMME 2017/2018

1. **La phase départementale** (jusqu'au 23 décembre 2017). Elle concernait l'ensemble des clubs possédant un collectif ou des licenciés de moins de 14 ans.
2. **La phase territoriale** est en cours et doit être organisée avant **le 2 avril 2018**. Elle concerne les équipes ayant fini dans les premières places de la phase départementale.
3. **La phase nationale** sera organisée le **2 juin 2018** à Marcoussis, siège de la FFR, et permettra à tous les finalistes d'assister à la finale du Top 14. Cette phase nationale regroupera les clubs vainqueurs de la phase territoriale. Grâce à notre partenaire ORANGE tous les clubs participants seront récompensés.

[Téléchargez le guide de l'ORC 2017/2018](#)

**Orange  
rugby  
challenge**  
2017 / 2018



## 6. L'ORGANISATION DE TOURNOIS EDR

### LES PRINCIPES GENERAUX

(cf. annexe IV des Règlements généraux de la FFR- les plateaux et tournois des écoles de rugby) :

- L'organisation des activités des EDR relève de **la responsabilité du comité Territorial**.
- Toute personne souhaitant participer aux activités des EDR devra être **licenciée à la FFR**.
- Le **calendrier des compétitions nationales** est prioritaire sur les plateaux ou tournois de niveau territorial, départemental ou organisé par club.
- Les plateaux et tournois doivent se dérouler selon une **formule de poule**. Toute formule de phase finale (demi-finale, finale) est interdite.
- Les **règles du jeu** appliquées lors des tournois doivent être obligatoirement celles du **rugby digest** (disponible [ICI](#))

### LA DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNOI

- Une association pourra accueillir et organiser à son initiative un tournoi EDR, uniquement si elle dispose du « **label EDR** » décerné par la FFR et en cours de validité.
- Le club devra compléter la **demande d'autorisation de tournoi** et la transmettre à son comité territorial d'appartenance au moins 15 jours avant la date prévue du tournoi. S'il s'agit d'un tournoi avec des équipes internationales, le comité devra transmettre la demande à la FFR pour avis.

Formulaire de demande d'autorisation de tournoi EDR. Le formulaire est intitulé 'Formulaire de Demande d'Autorisation de Tournoi EDR au COMITE TERRITORIAL'. Il contient des champs à remplir pour le nom de l'association, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse e-mail, le nom du président, le nom du responsable du tournoi, la date du tournoi, le lieu du tournoi, le nombre de clubs participants, le nombre de joueurs, le nombre de spectateurs, le type de tournoi (international, national, départemental, territorial), le type de formule (poule, phase finale), le type de terrain (herbe, synthétique), le type de matériel (ballons, buts, etc.), et le type de sécurité (barrières, etc.).

Document téléchargeable [ICI](#)

*La décision d'autoriser l'organisation d'un tournoi appartient au Comité territorial, c'est la responsabilité du Président dudit Comité ou de son délégué qui serait recherchée en cas d'accident grave pouvant être lié à une autorisation donnée en dehors du respect des Règlements de la F.F.R. : règles de sécurité, règles du jeu, temps de jeu, règles d'organisation, etc.*

### L'ANNUAIRE DES TOURNOIS AUTORISES

Tableaux de l'annuaire des tournois autorisés. Le tableau est divisé en deux parties : 'TOURNOIS AUTORIZES' et 'TOURNOIS AUTORIZES INTERNATIONAUX'. Chaque partie contient une liste de tournois avec des colonnes pour le nom du tournoi, la date, le lieu, le type de tournoi, le nombre de clubs participants, le nombre de joueurs, le nombre de spectateurs, le type de terrain, le type de matériel, le type de sécurité, etc.

Un **annuaire** des tournois EDR organisés sur chacun des organismes régionaux a été mis en place par la FFR. Une fois que la demande d'autorisation est conforme et validée par l'instance décisionnaire (par le comité territorial s'il s'agit d'un tournoi de niveau territorial ou national et de la FFR s'il s'agit d'un tournoi international) – le comité pourra renseigner sur un formulaire en ligne les tournois.

Tous les mois, la FFR met en ligne l'annuaire à jour [ICI](#).



## 7. LES VALIDATIONS DE LABELLISATIONS ET RENOUELEMENTS

---

### LABELLISATIONS

VALIDEES LE 11 NOVEMBRE 2017 :

Comité	Code Comité	Club	Code Club
Bretagne	3008V	BAIN DE BRETAGNE	7037Z
Bretagne	3008V	RUGBY CLUB LANDIVISIAU	4359N
Côte Basque Landes	3011Y	ASCAIN	5608W
Côte Basque Landes	3011Y	SAINT PEE SUR NIVELLE	4517K
Drome Ardèche	3031V	RO DONZEROIS	5909Y
Limousin	3016D	OVAL19 UZERCHE 4939U / TREIGNAC 5792W / SALON LA TOUR 6135U)	4939U
Midi Pyrénées	3023L	MAZERES CASSAGNE SPORT	5335Z

VALIDEES LE 9 MARS 2018 :

Comité	Code Comité	Club	Code Club
Auvergne	3005S	LES FLORIDOIS - SC BRIVADOIS	4208Z
Bourgogne	3007U	RUGBY CLUB VALLEE DE L OUCHE	7116K
Bretagne	3008V	SAINT PÈRE RUGBY CLUB	7286P
Drôme Ardèche	3031V	RC CRUASSIEN	6175M
Flandres	3012Z	RUGBY CLUB DE THIERACHE	6978K
Guyane	3032W	RC TIGRE	6860G
Limousin	3016D	AMBAZAC RUGBY CLUB	5678X
Lyonnais	3018F	AS ST MARCEL L'ISLE D'ABEAU	5932Y
Martinique	3025N	TROIS ILETS RUGBY CLUB	7514B
Provence	3022K	RUGBY CLUB AUBAGNAIS	5225E
Provence	3022K	ECOLE DE RUGBY TERRE DE SOLEIL	7370B
Provence	3022K	RUGBY CLUB DU PAYS VIGNANAIS	6788D
Provence	3022K	RC TARASCON	5273G

## RENOUVELLEMENTS DE LABELS

VALIDES LE 11 NOVEMBRE 2017 :

Comité	Code Comité	Club	Code Club
Bearn	3006T	LARUNS	4274W
Bourgogne	3007U	TOUCY	4349C
Bourgogne	3007U	RC AUXERRE	4302B
Bourgogne	3007U	RCD LOUHANS	4331H
Côte Basque Landes	3011Y	US CAMBO LES BAINS	4481W
Lorraine	3036A	PONT A MOUSSON	4112V
Pays de la Loire	3004R	AILES SPORTIVES BOUGUENAIS REZE	4196L
Pays de la Loire	3004R	RC SAINT HILAIRE DES RIEZ	4200R
Pays de la Loire	3004R	RUSH	4193H
Pays de la Loire	3004R	SAINT NAZAIRE OVALIE	7685E
Provence	3022K	CO SISTERON	5267A
Provence	3022K	RC UZES	5915E
Normandie	3019G	AS ROUEN UC	7159G
Normandie	3019G	RC ALENCONNAIS	5072N
Normandie	3019G	HAVRE AC	5092K
Normandie	3019G	HAVRE RC	5094M
Normandie	3019G	RC FLERS	5087E
Normandie	3019G	RC PONT AUDEMÉR	5106A
Normandie	3019G	RC ARCHEPONTAIN	5981B
Midi Pyrénées	3023 L	SC HONOR DE COS	5320H
Drome Ardèche	3013V	EDR RHONE XV	6017R

VALIDES LE 9 MARS 2018 :

Comité	Code Comité	Club	Code Club
Alpes	3001M	RUGBY CLUB LE MOLE	5561V
Alpes	3001M	RC FAVERGES	5996T
Bourgogne	3007U	US CLUNISOISE	4317T
Bretagne	3008V	R OL C BRUZOIS	5537U
Bretagne	3008V	SC LE RHEU RUGBY	4366W
Côte d'Argent	3010X	ASC PESSAC ALOUETTE	4458W
Flandres	3012Z	RC ROUBAIX	5730D
Flandres	3012Z	RUGBY CLUB ARRAS	4523S
Flandres	3012Z	R OL C TOURQUENNOIS	4548U
Flandres	3012Z	R OL CAMBRAISIEN	4527W
Languedoc	3015C	LES RIVES D ORB	4814H
Languedoc	3015C	RUGBY CLUB ALARIC	4808B
Languedoc	3015C	AS OLONZAC MINERVOIS	4848V
Languedoc	3015C	RUGBY OLYMPIQUE AGATHOIS	5760L

<b>Limousin</b>	3016D	CS BELLAC - FOLLES - NANTIAT	4887M
<b>Limousin</b>	3016D	RC ARPAJON VEINAZES	5489S
<b>Limousin</b>	3016D	STADE MAURSOIS	4914S
<b>Lyonnais</b>	3018F	RHODIA CLUB PEAGE ROUSSILLON SALAISE	5040D
<b>Midi Pyrénées</b>	3023L	SC MONTASTRUCOIS	6558D
<b>Midi Pyrénées</b>	3023L	US CANATON D'ALBAN	5278M
<b>Midi Pyrénées</b>	3023L	COQUELICOTS MONTECHOIS RUGBY	5342G
<b>Normandie</b>	3019G	CS GRAVENCHON	5091J
<b>Normandie</b>	3019G	ALCL GRAND QUEVILLY	5090H
<b>Périgord Agenais</b>	3021J	US CENACOISE	5927T
<b>Poitou Charentes</b>	3009W	STADE POITEVIN RUGBY	4388V
<b>Poitou Charentes</b>	3009W	ARCB DU VALVERT	6472K
<b>Poitou Charentes</b>	3009W	US THOUARSAISE RUGBY	4409T
<b>Provence</b>	3022K	STADE UNION CAVAILLONNAIS	5235R

## 8. A NOTER

---

### PARTICIPATION AUX TOURNOIS

Annexe IV des Règlements Généraux de la FFR – Les plateaux et tournois des écoles de rugby

Principes généraux - PARTICIPATION A UN TOURNOI A L'ETRANGER

« En cas de participation à un **Tournoi à l'étranger (et dans ce cas uniquement)**, l'obtention préalable d'une « **lettre d'autorisation de sortie délivrée par la F.F.R.** » est impérative.

*La demande d'autorisation, traitée par la F.F.R., doit comporter une attestation de conformité avec les règles F.F.R. des règles de jeu appliquées lors de ce tournoi. »*

Pour participer à un tournoi EDR hors de son comité d'appartenance mais tant que ce n'est pas à l'étranger, l'autorisation de sortie de territoire n'est pas nécessaire.

### INFORMATIONS LICENCES

Lors de son Comité Directeur du 9 mars 2018 la FFR a décidé qu'à **compter du 1er avril 2018** et jusqu'à la fin de la saison en cours, les licences pour les catégories « **Ecoles de Rugby** » (De M6 à M14 et la catégorie féminine M15) **seront délivrées gratuitement.**

Précision : peuvent être licenciés en moins de 6 ans pour la saison 2017-2018, les joueurs, joueuses ayant 5 ans révolus au plus tard le 30 juin 2018.